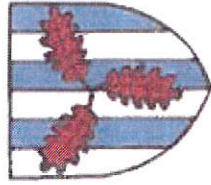


aucun émolument ni délai d'inscription ne sont requis. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

COMMUNES



CHAMPVENT



CHAMBLON



sagenord

S.A. DE GESTION DES EAUX DU NORD VAUDOIS

AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales et notamment à l'article 7b de la loi sur la distribution de l'eau (LDE), les Municipalités soumettent à l'enquête publique

- **la mesure PSC6 du PDRDE SAGENORD: Connexion Chamblon – Villars-sous-Champvent.**

Le dossier est déposé du 19 février au 20 mars 2020 aux greffes municipales des communes de Champvent et Chamblon où il peut être consulté pendant les heures d'ouvertures.

Durant cette période, les observations qu'il pourrait susciter devront être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées directement, sous pli recommandé, à la Municipalité jusqu'au 20 mars 2020 dernier délai.

Les Municipalités